



Assemblée générale

Cinquante-septième session

Documents officiels

Distr. générale
6 décembre 2004
Français
Original: anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 6^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mercredi 2 octobre 2002, à 10 heures

Président : M. Wenaweser (Liechtenstein)

Sommaire

Point 100 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (*suite*)

Point 101 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication du document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels (bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza) et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

02-61620 (F)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 100 de l'ordre du jour : Prévention du crime et justice pénale (suite) (A/57/3, 4, 135, 153, 154 et 158 et Add.1; A/C.3/57/L.3 à 5)

Point 101 de l'ordre du jour : Contrôle international des drogues (suite) (A/57/3, 88, 127 et 203)

1. **M^{me} Pulido** (Venezuela) dit que la prévention du crime et la justice pénale sont directement liées au développement durable, à la qualité de la vie, à la démocratie et au respect des droits de l'homme. La communauté internationale et les organisations et organismes internationaux devraient œuvrer de concert pour appuyer les efforts que déploient les pays en développement en vue d'éliminer l'inégalité tant sur le plan national que sur le plan mondial.

2. Le Venezuela a signé et ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, le Protocole pour prévenir, supprimer et punir le trafic des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le Protocole contre le trafic illicite de migrants, par terre, air et mer, et les a intégrés à sa législation nationale.

3. La question de la sécurité informatique devrait être examinée au niveau multilatéral et la coopération technique et financière est une arme indispensable pour lutter contre toutes les formes de criminalité informatique. Le Gouvernement vénézuélien a adopté une loi contre la criminalité informatique qui prévoit l'imposition de peines sévères aux contrevenants.

4. Le Gouvernement vénézuélien a la volonté politique de lutter contre la corruption et a adopté diverses mesures en vue de protéger les biens publics et de prévenir les détournements de fonds. La Convention des Nations Unies contre la corruption devrait mettre clairement en évidence le rapport existant entre la corruption et la pauvreté. Lorsque des fonds publics sont détournés, ce sont autant de ressources qui ne peuvent servir à financer des services publics, ce qui compromet le développement économique et social de certaines couches de la population. La délégation vénézuélienne est favorable à l'établissement d'un système de contrôle pour prévenir la corruption et elle est convaincue que seule l'imposition de peines sévères permettra d'éliminer ce fléau.

5. Le contrôle international des drogues est indispensable à la sécurité et à la défense du Venezuela, qui est alarmé par du pouvoir économique de plus en plus important des organisations criminelles et des groupes terroristes impliqués dans des crimes liés à la drogue et par le caractère international de leurs activités. Le premier rapport d'ensemble de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (OCDPC) permet de prendre la mesure des progrès accomplis et des obstacles rencontrés par les États Membres dans la réalisation des buts et objectifs convenus lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. La délégation vénézuélienne appuie l'initiative visant à organiser en 2003 une réunion de la Commission des stupéfiants au niveau ministériel.

6. Pour lutter contre le trafic des drogues, la coopération internationale est indispensable, mais elle doit respecter les principes de la responsabilité partagée et de la souveraineté des États et cibler tous les aspects du problème. La délégation vénézuélienne attache une importance toute particulière aux programmes de coopération internationale, bilatérale et régionale visant à développer des activités de substitution dans les pays en développement touchés par le commerce des drogues. À cet égard, il conviendrait d'étendre le système de préférences tarifaires à ces pays pour qu'ils puissent lutter plus efficacement contre ce fléau.

7. Au niveau national, le Gouvernement vénézuélien procède à l'amendement de la loi sur les stupéfiants et les substances psychotropes pour l'adapter à l'évolution de la nature des problèmes. Le plan national de lutte contre les drogues pour la période 2002-2007 porte non seulement sur le contrôle des drogues, mais aussi sur la prévention de la toxicomanie, le traitement et la réadaptation des toxicomanes, la lutte contre le blanchiment d'argent et le contrôle de la commercialisation des précurseurs chimiques. Le plan a aussi pour but d'équilibrer l'action visant à réduire l'offre et celle visant à réduire la demande de drogues. Enfin, grâce aux programmes de coopération régionale et bilatérale, les efforts visant à décourager la culture de la feuille de coca au Venezuela ont été couronnés de succès.

8. Pour conclure, la représentante du Venezuela souligne que les pays dont le territoire est utilisé pour le transit des drogues, en particulier les pays en développement, ont besoin de l'aide de la communauté

internationale. Elle exhorte les pays à même de le faire d'accroître leurs contributions au Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) pour qu'il puisse continuer de fournir une assistance technique et financière aux intéressés.

9. **M. Lobatch** (Fédération de Russie) se félicite des initiatives concrètes prises par les organes des Nations Unies compétents pour accroître l'efficacité de l'action commune et renforcer le régime juridique international de prévention du crime et de maîtrise des drogues et dit que sa délégation reste favorable au renforcement des capacités de l'Organisation en matière de coordination des politiques internationales dans ces domaines. Tout doit être fait pour que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les trois protocoles y relatifs soient ratifiés par tous les pays. Les négociations sur un projet de convention contre la corruption devraient également se poursuivre d'urgence et l'accent devrait être mis sur l'amélioration des mécanismes de localisation des avoirs, de prévention des transferts illicites de fonds et de restitution de ces fonds aux pays d'origine.

10. Reconnaissant que la répression du blanchiment d'argent est un des moyens les plus efficaces de lutter contre la criminalité organisée, le Gouvernement russe a pris des dispositions résolues pour renforcer la coopération régionale à cette fin, notamment pour éviter qu'il ne puisse être donné une existence légale à des fonds d'origine illicite. En outre, la législation fédérale a été renforcée et de nouveaux mécanismes institutionnels ont été créés, afin notamment de tenir à jour des bases de données sur la criminalité et d'échanger des informations avec les États voisins. Des mécanismes fiables doivent aussi être mis en place aux niveaux national et international pour lutter contre la criminalité liée aux techniques de pointe et à l'informatique.

11. Initialement, l'ampleur du problème de la drogue a été sous-estimé en Russie et l'évolution récente de la situation a rendu indispensable l'adoption de mesures énergiques au plus haut niveau. Une stratégie globale de lutte contre la drogue a été élaborée au niveau national et la création d'un comité de haut niveau pour la lutte contre le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes a été approuvée.

12. Le Gouvernement russe juge très important de renforcer la coopération internationale pour lutter

contre la toxicomanie et le trafic illicite des drogues et reste déterminé à donner suite à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le problème mondial des drogues. L'appui de l'Organisation des Nations Unies dans ce domaine a été très utile. Le projet conjoint visant à créer un centre de formation international en Fédération de Russie promet de déboucher sur une formation de qualité pour les agents de la force publique, notamment ceux des autres pays de la Communauté des États indépendants.

13. En priorité, la communauté internationale devrait développer plus avant des plans visant à établir des « ceintures de sécurité » autour de l'Afghanistan, pour lutter contre le grave problème du trafic des drogues dans les zones frontalières. En 2001, le volume des drogues saisies à la frontière entre l'Afghanistan et le Tadjikistan était 93 fois plus élevé que le volume total saisi en 1997. En outre, des affrontements armés avec les douaniers surviennent fréquemment. Il conviendrait de fournir à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime des fonds suffisants, prélevés notamment sur le budget ordinaire, afin de lui permettre de continuer d'aider les pays d'Asie centrale à mettre un terme au trafic de drogues dans la région.

14. **M. Neil** (Jamaïque), prenant la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), dit que les progrès technologiques et la révolution des communications ont multiplié les possibilités pour les criminels et exacerbé les effets du trafic de drogues et du terrorisme. Le caractère interdépendant de ces activités requiert une réaction mondiale coordonnée qui donne la priorité à une coopération internationale sans réserve visant à renforcer l'actuel cadre juridique, à tous les niveaux. À cet égard, les pays de la CARICOM se félicitent de l'adoption de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et des protocoles y relatifs et comptent collaborer étroitement avec le Centre pour la prévention internationale du crime pour faire en sorte que ces instruments soient ratifiés.

15. La rédaction d'une convention des Nations Unies contre la corruption fera date dans l'action internationale visant à contrer une pratique qui fait obstacle au développement économique et social. Toutefois, un tel instrument, bien qu'universellement applicable, devrait tenir compte de la situation particulière de chaque pays.

16. Malheureusement, le commerce illicite des drogues et des armes légères continue de mettre en péril la stabilité régionale et la sécurité des États des Caraïbes. Face à cette menace, la CARICOM a pris plusieurs initiatives visant à renforcer les capacités aux niveaux régional et bilatéral. Les pays de la CARICOM tiennent à remercier le PNUCID et la Commission des stupéfiants pour leur aide financière et technique et comptent bien continuer de coopérer avec ces organes.

17. La région des Caraïbes doit d'urgence renforcer son cadre politique stratégique dans les domaines de la prévention du crime et du contrôle des drogues. Gardant ce qui précède à l'esprit, la CARICOM a récemment créé une équipe de travail spéciale régionale sur le crime et la sécurité chargée d'appliquer les stratégies multisectorielles visant, entre autres, à renforcer les services de répression et à créer un mécanisme régional de réaction rapide. En outre, la CARICOM procède à la création d'une commission chargée du contrôle et de la prévention des drogues et elle va prendre très prochainement des dispositions visant à améliorer les contrôles frontaliers et le système de sécurité aux frontières et à renforcer les accords régionaux de coopération maritime. Au nombre des priorités de la CARICOM figurent aussi l'élaboration d'un plan d'action contre le terrorisme et l'établissement à l'échelle des Caraïbes d'un partenariat contre la drogue et les armes légères.

18. Les États membres de la CARICOM, vu leurs caractéristiques géophysiques et leur situation géographique, sont tout particulièrement exposés au trafic maritime et aérien de stupéfiants et de substances psychotropes. Ils se félicitent donc de la conclusion d'un accord régional visant à réprimer ces pratiques, qui sera ouvert à la signature en octobre 2002. De nombreux petits États insulaires membres de la CARICOM sont devenus des pays de transit pour le trafic de drogues illicites destinées à d'autres pays, ce qui a pour eux des conséquences catastrophiques, dans la mesure où certaines de ces drogues demeurent inévitablement sur leur territoire, ce qui favorise la toxicomanie, la violence et la criminalité. Un représentant de la Jamaïque prie instamment la communauté internationale de continuer d'aider ces États et de redoubler d'efforts pour réduire tant l'offre que la demande de drogues. Les stratégies de réduction de la demande sont particulièrement indispensables et la CARICOM demande aux États de donner la priorité à la mise en œuvre de la Déclaration sur les principes

fondamentaux de la réduction de la demande de drogues et souligne qu'il importe d'atteindre les objectifs de 2003 pour pouvoir adopter de nouvelles stratégies.

19. Le succès de la lutte contre le problème mondial des drogues dépend aussi de l'action visant à réduire la pauvreté et les disparités sociales et économiques et de régler les problèmes de développement découlant des limitations du commerce international. Dans les États économiquement marginalisés, les bouleversements sociaux, le chômage et la stagnation économique risquent fort d'encourager le trafic des drogues, qui constitue une source de revenus. À cet égard, il faut absolument que soit mieux saisi le rapport entre la criminalité, le commerce illicite des drogues, la pauvreté et le développement durable, dans la mesure où l'issue du combat contre les drogues et la criminalité va dépendre en grande partie de la capacité des États de s'intégrer à l'économie mondiale, dans l'intérêt de tous leurs habitants, et des possibilités qui leur sont données de le faire. La communauté internationale dispose des instruments nécessaires pour réagir efficacement aux menaces posées par la criminalité transnationale organisée, la corruption et le terrorisme, mais il reste à voir si elle en a vraiment la volonté.

20. **M. Xie Bohua** (République populaire de Chine) dit que la tâche de la communauté internationale dans le domaine de la lutte contre la drogue reste difficile avec la propagation de nouveaux stimulants chimiques, qui viennent s'ajouter aux stupéfiants traditionnels et facilitent le développement des cartels internationaux. Il prie instamment tous les États de collaborer à la mise en œuvre d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre la drogue.

21. Le Gouvernement chinois s'attache activement à poursuivre les fabricants, les trafiquants et les revendeurs de drogues et il a intégré la lutte contre la drogue dans son programme national de développement économique et social, en vue d'imposer une interdiction complète des drogues. Il a redoublé d'efforts pour lutter contre la production des produits de base et pour traiter et réinsérer les toxicomanes, sensibiliser le public au danger de la consommation de drogues et créer des communautés à l'abri des drogues afin de réduire la demande. Par ailleurs, il collabore avec les pays voisins pour lutter contre la drogue.

22. La délégation chinoise est convaincue de l'importance de la Déclaration politique et des autres documents adoptés à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui sont propres à guider la lutte mondiale contre la drogue au XXI^e siècle. Le Gouvernement chinois se félicite des récents succès de la Commission des stupéfiants, appuie les efforts de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et continuera de collaborer de plus en plus étroitement avec les organismes des Nations Unies et de participer à la lutte internationale contre la drogue.

23. **M^{me} G/Mariam** (Éthiopie) dit que c'est à la mondialisation qu'est due la montée de la criminalité transnationale organisée. Elle se félicite que la communauté internationale ait la volonté de lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent, mais souligne qu'il reste encore beaucoup à faire. La corruption met en péril la stabilité et la sécurité des États, sape la démocratie et la moralité et est une des causes premières du sous-développement. Aussi faut-il que les organes de décision nationaux, les institutions financières internationales, la communauté des donateurs et les organismes de développement élaborent des plans d'action concrets pour y faire face. Pour que la corruption puisse être vaincue, la société dans son ensemble doit se mobiliser et avoir un sentiment de responsabilité partagée.

24. Le Gouvernement éthiopien partage l'opinion selon laquelle le projet de convention internationale contre la corruption doit être souple et équilibré et tenir compte des différences juridiques, sociales, culturelles, économiques et politiques entre les pays. Au niveau national, le Gouvernement éthiopien a pris diverses mesures pour lutter contre la corruption, et a notamment créé une commission fédérale d'éthique et de lutte contre la corruption et réformé sa fonction publique. Pour faire face au problème du blanchiment d'argent, le Gouvernement éthiopien conclut des accords d'entraide judiciaire avec certains pays d'Afrique de l'Est.

25. À propos de la lutte contre la drogue, la représentante de l'Éthiopie réaffirme que son pays est déterminé à mettre en œuvre les divers accords et conventions internationaux en la matière et rappelle que selon le Code pénal de 1956 et la Proclamation de 1999 sur la lutte contre la drogue, le trafic de drogues est une infraction pénale en Éthiopie. Bien que le pays ne connaisse pas de graves problèmes liés à la drogue,

des dispositions ont été prises pour empêcher que des vols commerciaux ne soient utilisés à des fins de trafic illicite pour prévenir la culture de drogues illégales et pour faire connaître aux jeunes les dangers de la toxicomanie.

26. Enfin, la représentante de l'Éthiopie insiste sur le lien qui existe entre les problèmes liés à la drogue et le caractère inéquitable du système commercial international. L'absence de débouchés pour les produits d'exportation en provenance de pays pauvres tels que l'Éthiopie a des répercussions directes sur les moyens de subsistance des petits exploitants agricoles; ceux-ci se voient contraints de produire des stupéfiants, qui sont des cultures de rapport. La lutte contre le problème mondial des drogues doit être fondée sur le principe d'une responsabilité partagée; elle requiert la mise en place d'un système commercial international équitable et une assistance financière et technique accrue.

27. **M^{me} Otiti** (Ouganda) dit que la coopération internationale est indispensable pour surmonter les problèmes de drogue et de criminalité dans le monde. Certes, il importe de s'attaquer aux causes profondes de ces problèmes, tels que la pauvreté et la maladie, mais il faut souligner que si les criminels proviennent toujours de communautés démunies, tous les pauvres ne deviennent pas des criminels.

28. Le Gouvernement ougandais continue de prendre des dispositions pour lutter contre la criminalité. Comme le Secrétaire général l'a indiqué dans son rapport sur le renforcement du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale, en particulier de ses capacités de coopération technique (A/57/153), un projet pilote sur l'intégrité du système judiciaire est en cours d'exécution en Ouganda. En outre, les différents ministères collaborent à la formulation de politiques en matière de lutte contre la corruption. Au niveau international, la délégation ougandaise se félicite de l'élaboration de projets portant sur la bonne gouvernance, en particulier en Afrique et dans le monde en développement.

29. Pour ce qui est du rapport du Secrétaire général sur l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (A/57/135), il est encourageant de noter qu'en dépit d'importantes difficultés financières, un certain nombre de programmes ont été mis en œuvre avec succès. À cet égard, la délégation ougandaise remercie

la communauté des donateurs, ainsi que le Centre pour la prévention internationale du crime et l'Institut européen pour la prévention du crime et la lutte contre la délinquance, affilié à l'Organisation des Nations Unies, pour leur assistance et leur coopération.

30. La délégation ougandaise se félicite qu'en ce qui concerne le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, l'accent soit mis sur l'obtention de résultats pragmatiques, et espère qu'une stratégie viable sera adoptée.

31. **M. Manalo** (Philippines) dit qu'une infrastructure et des mécanismes de mise en œuvre adéquats sont indispensables au succès de la lutte contre la criminalité transnationale organisée. Il faut par ailleurs veiller à ce que les législations nationales renforcent les instruments juridiques internationaux et régionaux.

32. La mise en commun des pratiques optimales est tout particulièrement utile dans le domaine de la lutte contre la traite des personnes. De nombreux pays en développement sont aux prises avec des violations flagrantes des droits de l'homme et ont besoin de l'assistance technique des pays industrialisés. Les Nations Unies ont aidé le Gouvernement philippin à élaborer un plan d'action national qui vise notamment à la création d'une coalition nationale contre la traite des personnes qui exigera une coordination étroite entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire. Au nombre des autres mesures prises figurent un projet de loi spéciale contre la traite des personnes, la formation des agents de la force publique, des procureurs, des travailleurs sociaux et d'autres fonctionnaires travaillant sur le terrain, et une vaste campagne de sensibilisation du public.

33. Le Gouvernement philippin continuera de participer à la lutte internationale contre le terrorisme. La coopération est indispensable pour que les terroristes ne puissent pas tirer parti des faiblesses du dispositif international de répression ou de coopération judiciaire. Il est également crucial de s'attaquer à la corruption, laquelle se traduit par le détournement de fonds publics qui pourraient servir à financer des programmes sociaux essentiels.

34. Le problème mondial des drogues ne saurait être réglé par les pays agissant isolément : il faut que la communauté internationale assume la responsabilité partagée de s'attaquer à ses causes premières. Elle devrait par ailleurs appuyer les programmes de lutte

contre la toxicomanie chez les jeunes, problème exacerbé par l'augmentation du nombre de jeunes séropositifs ou atteints du sida.

35. **M. Vixay** (République démocratique populaire lao) dit que les drogues ne respectent pas les frontières nationales et touchent toutes les parties du monde. Outre la lutte qu'il doit mener contre les stupéfiants, son pays, qui auparavant n'était qu'un pays de transit pour les stimulants de type amphétamine et d'autres substances synthétiques, est maintenant devenu une destination finale pour ces nouvelles drogues. La lutte contre la drogue est donc une priorité nationale absolue.

36. Le Gouvernement lao a pris un certain nombre de mesures, au niveau national, pour parvenir à une « ASEAN » délivrée de la drogue » et donner suite à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Dans le domaine du renforcement des institutions, le Président a publié un décret portant création d'un Conseil de la lutte contre la drogue, présidé par le Premier Ministre. En ce qui concerne la réduction de l'offre de drogue, une assistance a été fournie par le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues en vue de l'élimination de la culture du pavot d'ici à 2006. En quatre ans seulement, la superficie consacrée à la culture du pavot a été réduite de 52,4 %. Afin de réduire la demande, des programmes de prévention ont été introduits dans les écoles primaires et secondaires et désormais les programmes de développement communautaire dans les zones rurales comprennent des activités de prévention ainsi que de traitement et de réinsertion des toxicomanes. Pour ce qui est des zones urbaines, le premier centre de traitement et de réinsertion des toxicomanes financé par le PNUCID a été ouvert à Vientiane, un Fonds de lutte contre la drogue a été créé et diverses activités de sensibilisation du public ont été organisées. En matière de répression, des efforts sont concentrés sur les frontières les plus vulnérables. Les administrations nationales chargées des douanes et de la lutte contre la drogue bénéficient d'activités de formation et reçoivent du matériel, et des réunions bilatérales avec les services de répression des pays voisins ont lieu régulièrement.

37. **M. Popkov** (Biélorus) dit que sa délégation appuie activement le renforcement des mécanismes nationaux et internationaux de prévention du crime et de lutte contre la drogue. La montée de la criminalité internationale et la menace du terrorisme appellent une

action immédiate de la part de la communauté internationale, l'Organisation des Nations Unies devant jouer un rôle de chef de file dans la formulation de principes directeurs et l'adoption de mesures pour lutter contre la criminalité transnationale organisée et dans l'assistance technique aux autorités compétentes à tous les niveaux. Comme l'ont dit les précédents orateurs, les organes compétents des Nations Unies devraient être renforcés.

38. L'application des décisions prises à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale est une priorité pour le Gouvernement biélorussien. Le Bélarus s'est doté d'une politique nationale de lutte contre la drogue en 1996 et met en œuvre un vaste programme national de lutte contre la toxicomanie et le trafic des stupéfiants et des substances psychotropes pour la période 2001-2005. Les mécanismes juridiques internes ont été renforcés sur le modèle des instruments internationaux pertinents. Le Gouvernement biélorussien a conclu plusieurs accords régionaux et bilatéraux de coopération visant à réprimer le trafic de drogues tant dans les pays de l'Est que dans ceux de l'Ouest. Toutefois, de plus en plus, le Bélarus est, outre un pays de transit, un pays de destination pour la drogue. La hausse de la consommation nationale de drogues a favorisé la propagation du VIH/sida. Depuis 1996, plus de 90 % des nouveaux cas ont été enregistrés chez des toxicomanes par voie intraveineuse.

39. **M. Vienravi** (Thaïlande) dit que les stupéfiants, qui détruisent des individus et des communautés et réduisent à l'esclavage des enfants et des jeunes, ont un impact non seulement sur la santé publique et la criminalité mais aussi sur le développement socioéconomique et la sécurité nationale et humaine. La production et le trafic de ces drogues sont des problèmes intersectoriels appelant une solution globale et énergique à tous les niveaux. La délégation thaïlandaise réaffirme donc qu'un engagement et des partenariats à haut niveau sont indispensables pour donner suite à la vingtième session extraordinaire.

40. La propagation de stimulants du type amphétamine, dont l'ecstasy, alarme le Gouvernement thaïlandais de même que la facilité avec laquelle ces drogues peuvent passer les frontières en contrebande. En dépit d'efforts vigoureux de prévention et de répression, le trafic continue à grande échelle en Thaïlande. Au cours du premier semestre de 2002, près de 5,5 tonnes de méthamphétamine (60 millions de

cachets) et 13 kilogrammes d'ecstasy (52 011 pilules) ont été saisis. La guerre contre la drogue est une priorité nationale et est menée sur tous les fronts, y compris par les familles et les communautés locales. La stratégie nationale de prévention et de répression vise à attaquer le problème à la racine et à interrompre le cycle consommation-commerce-production.

41. Les stratégies de réduction de la demande mises en œuvre par le Gouvernement privilégient la prévention par le biais de l'éducation et de campagnes de sensibilisation du public, mais prévoient également le traitement et la réinsertion des toxicomanes. Pour ce qui est de l'offre, les mesures de répression et les sanctions pénales contre les fabricants et les trafiquants de drogue ont été renforcées. Les programmes de développement se sont avérés efficaces pour réduire les cultures illicites, mais pour que les résultats soient durables, il faut que la communauté internationale facilite la commercialisation des produits issus des activités de substitution. La Thaïlande est prête à partager avec d'autres pays, tels que l'Afghanistan, l'expérience qu'elle a acquise en matière d'activités de substitution. Elle compte sur un renforcement de la coopération dans le domaine de la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité transnationale qui y est associée, et voudrait que l'on s'attaque tout particulièrement aux causes premières de ces problèmes, notamment la pauvreté. À cette fin, l'aide au développement et au renforcement des capacités est indispensable. La Thaïlande, qui a accueilli le onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, fait aussi la guerre à la corruption et accueille avec satisfaction le projet de convention.

42. **M. Khrystych** (Ukraine) se félicite de l'assistance technique que le PNUCID et le Centre pour la prévention internationale du crime (CPIC) apportent aux États Membres, et exprime l'espoir que cette assistance sera renforcée et conçue pour répondre aux besoins spécifiques des pays en transition. Son gouvernement attache une attention toute particulière à la lutte contre la consommation de stupéfiants, de substances psychotropes et de produits de base, et met plus spécialement l'accent sur la prévention, le traitement des toxicomanes sur leur demande, et les campagnes de sensibilisation auxquelles participent toutes les institutions gouvernementales. Étant donné le rapport direct entre le VIH/sida et la toxicomanie, un renforcement de la coopération internationale est indispensable pour éviter que la maladie continue à se

propager et pour que les toxicomanes atteints puissent être soignés.

43. La délégation ukrainienne réaffirme sa condamnation sans réserve du terrorisme international sous toutes ses formes. Le financement du terrorisme par le biais d'autres activités criminelles – contrebande d'armes, trafic de drogues, blanchiment d'argent – est pour elle une source de préoccupation toute particulière. Une assistance technique de l'OCDPC permettrait au Gouvernement ukrainien d'aligner plus aisément sa législation nationale sur les dispositions de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

44. La lutte contre la corruption est aussi une priorité nationale : le Gouvernement ukrainien a déployé des efforts considérables pour améliorer la capacité nationale de lutte contre la criminalité et la corruption, notamment en renforçant la coopération bilatérale et multilatérale en la matière. Le Gouvernement ukrainien appuie l'élaboration d'un nouvel instrument international obligatoire relatif à la corruption.

45. Le Gouvernement ukrainien met en œuvre un vaste programme de lutte contre la traite de personnes, en coopération avec des organismes internationaux et des organisations non gouvernementales. Enfin, la délégation ukrainienne se félicite des efforts que déploie la communauté internationale pour lutter contre la propagation de la criminalité informatique. Des dispositions contre le terrorisme informatique devraient figurer dans la législation interne de tous les pays.

46. **M^{me} Rustam** (Indonésie) dit que la criminalité transnationale organisée a profité de la mondialisation et fait désormais peser sur la communauté internationale une menace à laquelle aucun pays ne peut échapper. L'Organisation des Nations Unies devrait jouer un rôle de chef de file dans la lutte internationale contre ce type de criminalité. Le Gouvernement indonésien attache par ailleurs une grande importance à la négociation d'une convention contre la corruption, crime qui compromet le développement et les efforts de lutte contre la pauvreté.

47. Le Gouvernement indonésien est résolument déterminé à lutter contre le trafic d'êtres humains qui comprend non seulement le passage clandestin de migrants mais aussi la traite d'autres personnes. Seuls des efforts multilatéraux déployés sur la base de l'égalité entre des États souverains permettront de

résoudre ces problèmes. Les Gouvernements indonésien et australien ont récemment coprésidé la Conférence ministérielle régionale sur l'immigration clandestine, la traite d'êtres humains et la criminalité transnationale connexe, tenue à Bali en février 2002, qui est venue compléter l'action menée par les Nations Unies à l'échelle mondiale et constitue un modèle pour la coopération future.

48. La communauté internationale devrait s'associer pour empêcher tous les enfants du monde de se livrer à la toxicomanie et à la criminalité et à la violence qui y sont associées. Le Gouvernement ukrainien a pris des mesures, sur les plans national, régional et international, pour lutter contre le commerce illicite des drogues : il a notamment créé un Conseil national des stupéfiants afin de renforcer la coopération avec d'autres pays. L'assistance technique et financière est indispensable aux pays qui souhaitent participer à la lutte contre la criminalité transnationale et le terrorisme. Les événements tragiques du 11 septembre 2001 ont montré qu'aucune nation n'est à l'abri du danger que représente un groupe transnational doté de ressources importantes, bien organisé et résolu à faire des ravages.

49. **M. Dogan** (Croatie) dit qu'à l'ère de la mondialisation, la prévention du crime doit être considérée comme prioritaire pour chaque État Membre, tant sur le plan interne que par le biais de la coopération bilatérale, régionale et mondiale. La Croatie est récemment devenue membre de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et se prépare à ratifier la Convention contre la criminalité transnationale organisée. Elle participe activement aux négociations sur le projet de convention contre la corruption.

50. Au niveau national, le Gouvernement croate a créé un bureau chargé de la lutte contre la corruption et la criminalité organisée et procède actuellement à la réforme de son système de justice pour faciliter la lutte contre la criminalité économique et la corruption dans le secteur privé. La corruption est un obstacle majeur au développement économique et à la prospérité des pays en développement et en transition.

51. La corruption, la criminalité transnationale organisée et le blanchiment d'argent sont souvent liés au terrorisme. La délégation croate se félicite donc du rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Service de prévention du terrorisme. Elle est

convaincue que le Centre pour la prévention internationale du crime a également un rôle très important à jouer dans l'assistance technique et législative aux fins du renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement et en transition. Étant donné que le trafic des stupéfiants est étroitement lié à la criminalité transnationale organisée, et, partant, au terrorisme, la coopération entre les pays et les organismes internationaux est extrêmement importante. Le Gouvernement croate est donc disposé à prendre une part active au projet régional du PNUCID concernant le renseignement criminel en Europe du Sud-Est.

52. **M. Konfourou** (Mali) dit que les attentats du 11 septembre 2001 ont mis en lumière la nécessité d'une coopération internationale accrue contre le terrorisme. Le Gouvernement malien a ratifié tous les instruments juridiques internationaux pertinents et a pris d'importantes dispositions pour veiller à ce que son territoire ne soit pas utilisé à des fins liées au terrorisme. Il prie le Comité contre le terrorisme du Conseil de sécurité et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale de resserrer leur coopération et de mieux coordonner leurs activités.

53. Le Gouvernement malien a ratifié la Convention contre la criminalité transnationale organisée et les trois protocoles s'y rapportant et constate avec satisfaction que son entrée en vigueur est imminente. Il appuie les efforts déployés pour rédiger un projet de convention internationale contre la corruption. Il prie instamment l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime d'étendre ses programmes d'assistance technique à d'autres pays africains, dont le Mali, et attend avec le plus vif intérêt la tenue du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Enfin, il se félicite des efforts déployés par le PNUCID pour donner suite à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

54. **M. García González** (El Salvador) dit que la Convention contre la criminalité transnationale organisée fera beaucoup pour renforcer la coopération internationale aux fins de la lutte contre les activités criminelles, notamment le trafic de plantes et d'animaux en voie de disparition et d'objets culturels. Le Gouvernement salvadorien a signé les trois protocoles à la Convention pour manifester sa volonté politique d'appuyer les efforts déployés par la

communauté internationale et compléter son propre cadre juridique dans les domaines visés. Il accueillera la troisième réunion du Comité interaméricain de lutte contre le terrorisme au début de l'année 2003 et participera activement à la prochaine session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

55. Pour lutter contre la corruption, des règles de prévention et de répression basées sur la transparence et la notion de service devraient être imposées à tous les échelons du gouvernement; il y va de la bonne gouvernance, de l'état de droit et du développement durable. Aussi le Gouvernement salvadorien attache-t-il une très grande importance aux négociations sur une convention contre la corruption. Il réaffirme par ailleurs son plein appui aux efforts collectifs et individuels que déploient les États Membres pour lutter contre le terrorisme, ainsi qu'à la lutte internationale contre le trafic de drogues et la criminalité qui y est associée. L'examen quinquennal de la suite donnée à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, qui aura lieu en 2003, devrait permettre à la communauté internationale de renforcer ses engagements dans ce domaine.

56. **M. Alaei** (République islamique d'Iran) dit que la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale a montré que la communauté internationale commençait à considérer la drogue comme mettant sérieusement en péril la sécurité de toutes les sociétés. Le document issu de cette session extraordinaire constitue un engagement au plus haut niveau; il tient compte du fait qu'il faut s'efforcer de réduire à la fois la demande et l'offre. Il est donc très préoccupant que certains États parties aux instruments internationaux sur les stupéfiants aient adopté des lois visant à dépénaliser la culture du cannabis ou sa possession pour une consommation personnelle. La lutte contre le problème mondial des drogues est une responsabilité partagée de tous les pays. Pour réduire effectivement l'offre et la consommation de drogues, la confiance, la solidarité et l'assistance mutuelles sont indispensables, de même que le plein respect du droit national et international.

57. L'Iran est de plus en plus touché par le commerce des drogues illicites et le transit des stupéfiants en provenance de l'Afghanistan. Pour trouver un équilibre entre prévention, traitement et répression, le Gouvernement iranien s'attaque à la fois à la demande et à l'offre, et accorde une attention particulière aux

programmes de prévention s'adressant aux jeunes et aux autres groupes à risque.

58. Plus de 3 000 policiers iraniens ont trouvé la mort dans la lutte contre le trafic de stupéfiants. Le Gouvernement dépense plus de 2 milliards de dollars par an à cette fin, autant de ressources qui autrement pourraient être consacrées à l'éducation. Pour éviter le recyclage du produit du commerce de la drogue, il a incriminé le blanchiment d'argent. Il a aussi mis en place un programme national de lutte contre la drogue et élabore une stratégie en la matière. Toutes les questions nationales relatives à la drogue sont coordonnées par le Service central de la lutte anti-drogue, dirigé par le Président.

59. La production, la vente et la distribution illicites de stupéfiants tendant de plus en plus à se mondialiser, il faut pour y faire face adopter des stratégies communes soigneusement définies. Le rôle que jouent les Nations Unies, par le biais de divers programmes et organismes, en particulier le PNUCID, devrait être reconnu à sa juste valeur.

60. **M. Kadiri** (Maroc) dit que sa délégation appuie le projet de renforcement du Service de prévention du terrorisme, qui devrait disposer des ressources nécessaires à l'exécution de son programme de travail. Le Gouvernement marocain a récemment ratifié la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et il prie instamment les autres pays de le faire. La délégation marocaine se félicite des progrès accomplis dans les préparatifs du onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale et pense que les thèmes des ateliers devraient correspondre aux problèmes pressants auxquels se heurte actuellement la communauté internationale dans sa lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

61. Le Comité spécial pour la négociation d'une convention contre la corruption a terminé sa première lecture du projet de convention. La délégation marocaine convient que le texte de la Convention devrait être souple et équilibré, et tenir compte des différences juridiques, sociales, culturelles, économiques et politiques entre les pays. Elle attend avec impatience la tenue de la conférence de signature prévue pour 2003. Par ailleurs, elle salue les activités que mène l'Institut africain des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants pour aider les pays africains à combattre la criminalité

économique transnationale, problème qui compromet leur développement.

62. À la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Mexique s'est résolument engagé en faveur de l'élimination de la culture du cannabis par le biais de projets de développement axés sur des activités de substitution. Le Gouvernement a examiné et renforcé ses mécanismes juridiques de lutte contre le trafic de stupéfiants et la culture des plantes dont ils sont tirés. Il a créé divers organes nationaux de lutte contre la drogue et adhéré aux trois principales Conventions des Nations Unies en la matière, ainsi qu'à un certain nombre d'accords bilatéraux. L'Organe international de contrôle des stupéfiants a constaté dans son rapport de 2001 les efforts que déploie le Gouvernement marocain pour renforcer son cadre juridique et ses activités de répression touchant à la drogue.

63. **M. Al-Enezi** (Koweït) dit qu'on ne saurait établir un quelconque lien entre le terrorisme et une religion, nationalité ou origine donnée. Le terrorisme a des causes multiples et seul un effort international concerté et global, sous l'égide des Nations Unies, pourra y mettre fin.

64. La plupart des instruments concernant le terrorisme ne prévoient aucun mécanisme permettant de vérifier leur application. Conformément à la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité, le Gouvernement koweïtien a adopté diverses mesures; il a notamment promulgué une loi contre le blanchiment d'argent et pris des dispositions pratiques visant à contrôler les dons caritatifs pour veiller à ce qu'ils ne soient pas utilisés à des fins illicites. Il a par ailleurs fourni au Comité contre le terrorisme des informations exhaustives sur sa législation antiterroriste.

65. Pour ce qui est de la lutte contre la drogue, le Gouvernement koweïtien a promulgué plusieurs lois pour lutter contre le trafic et la consommation de stupéfiants. La législation koweïtienne ne considère pas le toxicomane comme un criminel mais comme un malade. Un Comité national de lutte contre la drogue, créé en 1989, est chargé de coordonner la lutte nationale contre la drogue et de sensibiliser le public au problème. Des personnalités du monde littéraire, des artistes et des sportifs prennent part à ses campagnes de sensibilisation. Le Gouvernement koweïtien finance par ailleurs des activités de loisir à l'intention des jeunes. Des associations de protection sociale ont

également mené d'importantes campagnes d'information qui expliquent les effets destructeurs de la drogue.

66. Le Gouvernement koweïtien a ratifié la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite des stupéfiants et des substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée. Il estime qu'une aide doit être fournie aux pays dont les agriculteurs cultivent le pavot et le cannabis, pour qu'ils puissent adopter des cultures de substitution. Le trafic de drogues doit être réprimé et combattu par le biais d'organisations internationalement reconnues et des programmes doivent être prévus à l'intention des toxicomanes pour faciliter leur réinsertion sociale.

67. **M. Youri Emmanuel** (Haïti) dit que sa délégation s'associe à la déclaration faite par la Jamaïque au nom des pays de la CARICOM. La drogue est un problème de santé publique pour de nombreux pays, y compris le sien, dont elle met aussi en péril la sécurité et la stabilité politique et économique. Pour s'acquitter des engagements pris lors de la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale et du Sommet du Millénaire, le Gouvernement haïtien a adopté une série de mesures politiques, administratives et législatives et a notamment créé une commission nationale de lutte contre la drogue. Le lancement de sa stratégie nationale antidrogue est prévu pour mai 2003.

68. Haïti prend part au mécanisme d'évaluation multilatéral de la Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues. Toutefois, il est conscient de la nécessité de renforcer ses institutions antidrogue et demande à cette fin que la communauté internationale lui apporte un appui technique et financier. La pauvreté et le chômage sont à la fois les causes et les conséquences du trafic de drogues et il importe de reconnaître le rapport qui existe entre la lutte contre la pauvreté et la lutte contre le trafic.

69. Afin de lutter contre la criminalité transnationale organisée, le Gouvernement haïtien procède à un examen approfondi de son système judiciaire, dans le cadre d'un programme d'assistance technique du PNUD. Ce programme a pour objet de remédier au problème de l'impunité et de garantir à tous les Haïtiens une protection réelle et une véritable égalité devant la loi.

70. **M. Naidu** (Fidji), prenant la parole au nom du Groupe du Forum des îles du Pacifique, dit que la

meilleure façon de faire face aux menaces que la criminalité transnationale organisée et les nouveaux problèmes de sécurité font peser sur la région du Pacifique est de collaborer au niveau régional, pour créer des mécanismes de sécurité et de répression ou renforcer ceux qui existent déjà. À cet égard, les États insulaires du Pacifique ont créé des services nationaux de renseignement financier et regroupé des organismes chargés de l'application des lois pour renforcer la coopération, assurer la formation du personnel et mettre en commun l'information. Ce regroupement des ressources devrait permettre de maximiser les résultats.

71. Les dirigeants du Forum des îles du Pacifique, réunis à Fidji en août 2002, ont adopté la Déclaration de Nasonini sur la sécurité régionale, dans laquelle ils ont manifesté leur inquiétude face au danger accru qui pèse sur la sécurité mondiale depuis les événements du 11 septembre 2001, reconnu la nécessité d'une réaction régionale immédiate et soutenue face à ce danger, rappelé leur engagement en faveur de la bonne gouvernance et de la mise en œuvre des mesures de lutte contre le terrorisme convenues au niveau international, constaté que de nouveaux efforts devraient être faits pour appliquer pleinement, d'ici à la fin de 2003, les dispositions adoptées en application de la Déclaration d'Honiara de 1992 et souligné que la région devait continuer de se concentrer sur la coopération en matière de répression, en s'appuyant sur un solide dispositif législatif commun.

72. Le Groupe du Forum des îles du Pacifique prend au sérieux ses responsabilités en matière de prévention de la criminalité et de lutte contre la drogue. Le Gouvernement fidjien accueillerait avec satisfaction une coopération plus étroite et une assistance technique accrue, qui accroîtraient l'utilité des initiatives régionales.

73. **M. Valdivieso** (Colombie) dit que sa délégation s'associe à la déclaration qu'a faite le Costa Rica au nom du Groupe de Rio. Son gouvernement a réaffirmé devant de nombreuses instances le principe de la responsabilité partagée dans le domaine de la lutte contre la drogue et la criminalité transnationale organisée. D'ailleurs, la coopération internationale est devenue un impératif plutôt qu'une option. La Colombie préside actuellement les négociations sur une convention contre la corruption et espère que les travaux seront terminés d'ici à la fin de 2003.

74. La délégation colombienne attache une grande importance à l'examen des progrès accomplis et des difficultés rencontrées dans l'application des décisions prises à la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale auquel la Commission des stupéfiants doit procéder. La production et le trafic de drogues et les crimes connexes, tels que le blanchiment d'argent et le trafic des armes, sapent le développement et les efforts de lutte contre la pauvreté et imposent aux gouvernements des coûts économiques et sociaux énormes. Ils menacent les systèmes politiques, les institutions démocratiques, la sécurité nationale et la souveraineté et la stabilité des États. Si les États ne prennent pas des dispositions concertées, toutes les démocraties seront en danger.

75. Le Gouvernement colombien met en œuvre un vaste programme de lutte contre la drogue qui vise à prévenir la consommation de drogue et à en réduire l'offre. Il applique deux stratégies complémentaires pour éliminer les cultures illicites : activités de substitution et mesures accrues pour éliminer les cultures illicites. La promotion des activités de substitution vise les petits producteurs dont la production est vendue à des intermédiaires; ces quatre dernières années, le Gouvernement a investi plus de 132 millions de dollars dans des programmes de développement d'activités de substitution. Il serait toutefois naïf de croire que toutes les cultures illicites peuvent être éliminées par le biais d'activités de substitution et le Gouvernement procède à des fumigations aériennes pour éliminer les cultures « industrielles » à grande échelle financées directement par des organisations de trafiquants de drogues.

76. La Colombie convient qu'il importe de coordonner les politiques relatives aux activités de substitution et à l'élimination des cultures illicites au sein de la Communauté andine mais estime aussi que la coopération internationale en faveur de la région doit être véritablement équilibrée de sorte qu'un soutien soit apporté tant aux activités de substitution qu'aux activités de répression et d'interdiction des cultures. Malheureusement, aucun effort de lutte contre la drogue et la violence n'aboutira tant que des armes, des munitions et des explosifs pourront servir à commettre des actes terroristes, et des produits de base et autres moyens de production de drogue continueront d'entrer illégalement dans la région. La coopération internationale, tant technique que politique, est indispensable pour faire face à ce problème, de même

que la coordination des politiques nationales et de l'action internationale.

77. **M. Zeidan** (Liban), exerçant son droit de réponse, dit que sa délégation n'a pas été surprise que le représentant d'Israël ait saisi l'occasion pour politiser le débat de la Commission. Son gouvernement a déclaré l'année 2002 Année de l'élimination irréversible de la culture des plantes psychotropes au Liban et a lancé une campagne d'élimination totale de la culture du cannabis et du pavot. En 1993, après le chaos de la guerre civile, les autorités ont commencé à s'attaquer à la culture des plantes psychotropes et, dès 2001, les résultats de leurs efforts ont commencé à être reconnus notamment par le Département d'État des États-Unis. En 2002, l'élimination de la culture du chanvre indien a été véritablement systématique pour la première fois depuis que cette culture a commencé au Liban, en 1930. Ces mesures énergétiques ont gravement touché les agriculteurs, dont le manque à gagner a atteint environ 450 millions de dollars.

78. Le Gouvernement libanais ne saurait poursuivre ces efforts seul et les pays donateurs assumer les conséquences de leur manque d'enthousiasme à appuyer les projets de développement d'activités de substitution dans la vallée de la Bekaa, où le gros du chanvre indien est cultivé. Au cours des 22 années d'occupation du sud du Liban par Israël, l'armée israélienne était parfaitement au courant des activités de contrebande de drogue, dont le produit servait à financer l'armée du Sud-Liban, agent d'Israël.

79. Actuellement, le Gouvernement libanais s'efforce d'amener des eaux d'irrigation au sud du Liban pour les exploitants agricoles, mais Israël réagit à ces initiatives de développement d'activités de substitution en proférant de nouvelles menaces de bombardement, ce qui compromet les efforts déployés pour normaliser les conditions de vie de la population libanaise de cette région.

80. La suggestion du représentant israélien selon laquelle le Hezbollah participe à la contrebande de drogues au profit de prétendus groupes terroristes palestiniens est de la provocation pure. Les délégations devraient être très prudentes lorsqu'elles font de telles déclarations sans véritables preuves. C'est la résistance du Hezbollah qui a contraint Israël à se retirer de la plus grande partie du sol libanais et les fausses accusations du représentant israélien traduisent

simplement le ressentiment d'Israël et sa volonté flagrante de politiser les travaux de la Commission.

81. **Le Président** informe les membres que le rapport du Secrétaire général sur le renforcement du Service de prévention du terrorisme (A/57/152) sera également présenté à la Cinquième Commission pour examen.

La séance est levée à 13 heures.